Fiche de Données de Sécurité beko All-Seal Dachdicht au Règlement (UE) 1907/2006
(modifié au Règlement (UE) No. 2015/830)

Date d'émission: 03.09.2015
Remanierment:19.02.2018
valable à partir du: 19.02.2018
Version: 01/2018 **Remplace la fiche: 01/2017**

1.0 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom commercial du produit/designation: beko All-Seal Dachdicht
Index-No.: --
EC-No.: --
CAS-No.: --
Numéro d'enregistrement. REACH:
Autres Noms:--

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: utilisation que solvantées scellant, commercial utilization et (re)conditionnement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale de l'entreprise
beko GmbH
Rappenfeldstr. 5

DE-86653 Monheim

Contact pour technique information
info@beko-group.com

Telephone / Telefax / E-Mail
+49 (0) 9091 90898-0 / +49(0) 9091 90898-29 / E-Mail: info@beko-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Giftnotruf Mainz - 24 Stunden Notdienst
Tel.: +49 (0) 6131/19240 (allemand + anglais)

---

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE



Mot d'avertissement: Attention

Flam Liq. 3, STOT SE 3
GHS 02, GHS 07 H 226, H 336, EUH 066

2.2 Éléments d'étiquetage



Mot d'avertissement: Attention
Hasardeux composant pour l'etiquette: Acétate de n-butyle
Liquide inflammable 3

Mentions de danger / H-Phrases (Règlement (UE) 1272/2008/CE**)**
H226: Liquide et vapeurs inflammables
H336: Peut provoquer une somnolence et des vertiges
Autres éléments indicateurs (EU-H-Phrases)
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Informations sur la sécurité / P-Phrases
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se Doucher
P305 + P351+ P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer..
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et
la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un l'élimination des déchets végétaux

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air
La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation

---

3. Composition/informations sur les composants

Composition de caoutchouc synthétique avec dangereux composants
Nom Chimique: distillat de pétrole, haute raffinée
EC-No.: 265-157-1 CAS-No. : 64742-54-7 Index-No.:
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484627-25
Quantité : 31-35%
Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE: GHS 8, Asp. Tox. 1 H304
Huile minérale hautement raffinée.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 %

m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346; Appendice VI, note H,L

Nom Chimique: Acétate de n-butyle
EC-No.: 204-658-1 CAS-Nr. : 123-86-4 Index-Nr.:
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-0000
Quantité: 22-26%
Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE: GHS 2, GHS 7, Flam. Liq. 3; H 226, STOT SE 3; H 336 EUH 066

Nom Chimique: bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl)sebacate
EC-No.: 258-207-9 CAS-No. : 52829-07-9 Index-No.:
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537297-32-0001
Quantité : 0,1-0,2%
Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE: GHS 05, GHS 09, Eye Dam. 1 H 318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 2, H 411

Évaluation PBT et VPVB: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, nausée, vomissements, mal de tête, Évanouissement, Respiration coupée, Vertiges, narcose.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Oedème pulmonaire, effets sur le système nerveux central, Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose
Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:
monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO2)
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire
La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flame. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

5.3 Conseils aux pompiers
L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet appouvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

---

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide
a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4 Référence à d'autres rubriques référence aux rubriques 7 et 13

---

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre est relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Attention: Non fume, non manger, non boire

Remarques concernant la protection de l'environnement
Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Précautions pour le stockage en commun
Produits incompatibles: acides forts et bases fortes
oxydants forts

Classe de température: T2

7.3 (s) finale(s) particulière(s)
utilisation que solvantées scellant, commercial utilisation

---

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition France

	VL/VME(ppm)	VL/VME(mg/m^3)	**VL/VLE**(ppm)	VL/VLE(mg/m^3)
Nom Chimique: Acétate de n-butyle	150	710	200	940
CAS-No. : 123-86-4				

Nom Chimique	Silice amorphe	TLV_FR Fraction alvéolaire	TLV_FR Fraction thoracique
CAS-No.:	7631-86-9	5 mg/m^3	10 mg/m^3

Nom Chimique: distillat de pétrole
CAS-No. 64742-54-7
Bruine d'huile minérale 5 mg/m3 (TWA) US. ACGIH Valeurs limites d'exposition

8.1.2 Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4
Travailleurs
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation 300*** mg/m³***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation 600*** mg/m³***

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation 300*** mg/m³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation 600*** mg/m³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau 11*** mg/kg bw/day***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau 11*** mg/kg bw/day***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau pas de danger identifié***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau pas de danger identifié***
DN(M)EL - effets locaux - yeux pas de danger identifié***
Population ***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation 35,7*** mg/m³***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation 300*** mg/m³***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation 35,7*** mg/m³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation 300*** mg/m³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau 6*** mg/kg bw/day***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau 6*** mg/kg bw/day***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau pas de danger identifié***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau pas de danger identifié***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral 2*** mg/kg bw/day***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral 2*** mg/kg bw/day***
DN(M)EL - effets locaux - yeux pas de danger identifié***

Environnement ***
PNEC eau - eau douce 0,18 mg/l
PNEC eau - eau salée 0,018 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire 0,36 mg/l
PNEC STP 35,6 mg/l
PNEC sédiments - eau douce 0,981 mg/kg
PNEC sédiments - eau salée 0,0981 mg/l
PNEC sols 0,0903 mg/kg
Empoisonnement indirect pas de potentiel de bioaccumulation***

Bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl)sebacate CAS 52829-07-9

DNEL
Travailleurs
exposition prolongée - effets systémiques - inhalation: 2,82 mg/m3
Travailleurs
exposition prolongée - effets systémiques – peau 1,6 mg/kg
Population:
exposition prolongée - effets systémiques - inhalation: 0,69 mg/m3
Population:
exposition prolongée - effets systémiques – peau 0,8 mg/kg
Population:
exposition prolongée - effets systémiques oral: 0,4 mg/kg

PNEC
eau - eau douce: 0,018 mg/l
eau - eau salée: 0,0018 mg/l
eau - dégagement temporaire: 0,007 mg/l
sédiments - eau douce 29 mg/kg
sédiments - eau salée: 2,9 mg/kg
Sols: 5,9 mg/kg

STP: 1 mg/l
Note
Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le réglement d'original

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés
L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes méchaniques de ventilation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

Mesures d'hygiène
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection respiratoire
appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Protection des mains
Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée caoutchouc butyle
Évaluation selon EN 374: niveau 3
Épaisseur du gant env 0,3 mm
Temps de pénétration env 60 min

Protection des yeux
lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage. L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection de la peau et du corps
vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Attention: Protection se référer en particulier a Acétate de n-butyle

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes

---

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	
- **État physique**:	liquide très visqueux
- Coleur :	Incolor
odeur :	Acétate de n-butyle
Seuil olfactif :	7-20 ppm (Acétate de n-butyle)
pH:	6,2 (Acétate de n-butyle)
Point/intervalle de fusion :	Non
Point/intervalle d'ébullition:	126 °C (Acétate de n-butyle)
Point d'éclair:	27 °C (Pression de vapeur Acétate de n-butyle)
Limite inférieure d'explosivité	1,2 % (Acétate de n-butyle)
Limite supérieure d'explosivité	7,5 % (Acétate de n-butyle)
Pression de vapeur:	15 mbar, 20 °C (Acétate de n-butyle)
Densité de vapeur:	4 (Luft =1), 20 °C (Acétate de n-butyle)
Densité :	0,93 g/cm^3 (20 °C)
Hydrosolubilité :	Non
coefficient de partage: n-octanol/eau;	non
température d'auto-inflammabilité;	non
température de décomposition;	non
Viscosité :	15.000 mPas (20 °C) *Brookfield*
propriétés explosives;	Non
propriétés comburantes	non

9.2 Autres informations

VOC: 24 %
Solvant: 24% Acétate de n-butyle

---

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: pas de données

10.2 Stabilité Chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

10.4 Conditions à éviter acides forts et bases fortes, oxydants forts.

10.5 Matières incompatibles pas de données

10.6 Produits de décomposition dangereux rubrique 5 de la fiche de données de sécurité.

---

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Acétate de n-butyle **)**
Toxicité aiguë Acétate de n-butyle
oral: LD50 10760 mg/kg (Rat) OECD 423
dermique: LD50 >14000 mg/kg (lapin) OECD 402
Toxicité aiguë distillat de pétrole : non, haute Viscosité (danger par aspiration)
Toxicité: LD50 > 5000 mg/kg Rat

Irritation et corrosion
Pas d'irritation de la peau (lapin)
Pas d'irritation des yeux (lapin) OECD 405

Sensibilisation non sensibilisé (cochon d'Inde)
Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice: négatif
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Peut provoquer une somnolence et des vertiges
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (Acétate de n-butyle)
danger par aspiration: non, haute Viscosité
Effets nocifs divers
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation.

---

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité LC50 18 mg/l (96h) (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) OECD 203
EC50 44 mg/l (48h) (Daphnia magna)
(Acétate de n-butyle)

12.2 Persistance et dégradabilité 83 % (28 d), aérobique, Facilement biodégradable, OECD 301 D.
(Acétate de n-butyle, distillat de pétrole)

12.3 Potentiel de bioaccumulation pas de données

12.4 Mobilité dans le sol pas de données

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Cette melange n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes pas de données

---

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eliminer sous l'observation des lois et réglementations concernants l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

emballages vides plastiques : *150110*
Déchest dangereux conforme le Catalogue européen des déchets
08 04 09 adhésif déchets des solvants organiques

---

14. Informations relatives au transport

14.1 UN/ID No. 1133 (adhésif)

14.2 Nom d'expédition des Nations unies adhésif

Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: est pas soumis à ADR/RID exception 2.2.3.1.5.
(récipient < 450 l) pas une matière dangereuse
Classe / **Groupe d'emballage** : pas une matière dangereuse

IMDG-Code /GGV-mer: est pas soumis à IMDG-Code exception 2.3.2.5 (récipient </= 30 l) pas une matière dangereuse
Classe / **Groupe d'emballage** : pas une matière dangereuse

ICAO-TI / IATA-DGR
Classe 3
UN-No 1133
Groupe d'emballage III
Nom d'expéditione: 1133 (adhésif)

14.4 Groupe d'emballage 14.3

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID / IMDG-Code / ICAO-TI / IATA-DGR: non
Marine Pollutant: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
non, référence aux rubriques 7

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Catégorie de pollution(X, Y ou Z) : non
Type de navire(1, 2 oder 3): --

---

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement (UE) 1907/2006 (REACH) oui

Règlement (UE) 1005/2009 non
Règlement (UE) 850/2004 non
Règlement (UE) 649/2012 (PICS) non

Cette substance est classée et étiquetée selon la Règlement 1272/2008(UE) (CLP) et ses amendements.



Mot d'avertissement: Attention
Hasardeux composant pour l'etiquette: Acétate de n-butyle
Liquide inflammable 3

National réglementation Allemagne
Classe de contamination de l'eau 1 (Acétate de n-butyle)
VOC: 24 %
TRGS 510 : LGK 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique *par le formulateur***: non**

---

16. Autres informations

Abréviations der danger
Asp. Tox 1: danger par aspiration (H304)
STOT SE3 : Peut provoquer une somnolence et des vertiges (H336)
Flam. Liq. 3: Liquide et vapeurs inflammables (H226)

Mentions de danger / H-Phrases (Règlement (UE) 1272/2008/CE**)** matières chimiques
H226: Liquide et vapeurs inflammables
H336: Peut provoquer une somnolence et des vertiges
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres éléments indicateurs (EU-H-Phrases)
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la Peau

Informations sur la sécurité / P-Phrases
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se Doucher
P305 + P351+ P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer..
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et
la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un l'élimination des déchets végétaux

Clause de non-responsabilité
Pour usage comercial uniquement. Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. Noues ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l´utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combination avec d´autres substances d´une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève a la seule responsabilité de l´utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.
Mise à jour: 3 et 8 changement cursive, P-phrases mis à jour
19.02.2018 Department sécurité des produits
Contact: info@baden-chemie.de

abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of
Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
CAS: Chemical Abstract Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substance
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
VOC: Volatile Organic Compounds
TRGS: Technische Regeln Gefahrstoffe
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft
AGS: Ausschuss Gefahrstoffe
DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

Littérature: Fiche de Données de Sécurité de fournisseurs, ECHA

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS) Pour (re)conditionnement ES 1 et pour commercial utilization Applications en couches ES 4 (contenir substance dangereuses **Acétate de n-butyle)** (société Oxea Allemagne)

ES 1Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

liste des descripteurs d'utilisationDomaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels
SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou

im-portants)
PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands
conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands
conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris
pesage)
PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage,
transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage,
maintenance et des travaux de laboratoire annexes***

Autres explications

Utilisation industrielle
On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)
Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail***

Scénarios contribuants

Numéro du scénario contribuant 1

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2

autre spécification

SpERC ESVOC 2.2.v1 (ESVOC 4), Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés,
Outil logiciel utilisé :, Chesar 2.3.***

Propriétés du produit

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 13.33 to
montant annuel par site: 4000 to
La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 300 jours***

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 2.5 %
Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.05 %
Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 90 %***

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m3/d): 2000
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique (%): 88.9
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels***

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).**

Numéro du scénario contribuant 3***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***

Numéro du scénario contribuant 4***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***

Numéro du scénario contribuant 5***

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.***

Numéro du scénario contribuant 6***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune
aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.***

Numéro du scénario contribuant 7***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation

supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune
aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.***

Numéro du scénario contribuant 8***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.***

Numéro du scénario contribuant 9***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***

Numéro du scénario contribuant 10***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 14***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***

Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***

Numéro du scénario contribuant 11
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement
PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque
Eau douce (de surface) PEC: 0.037 mg/l; RCR: 0.208
Eau douce (sédiment) PEC: 0.75 mg/kg dw; RCR: 0.765
Eau de mer (de surface) PEC: 0.004 mg/l; RCR: 0.208
Eau de mer (sédiment) PEC: 0.075 mg/kg dw; RCR: 0.764
Sols agricoles PEC: 0.012 mg/kg dw; RCR: 0.129
Station d'épuration PEC: 0.372 mg/l; RCR: 0.01

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)
une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de
courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets
locaux et systémiques. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m³] ; EE(derm) :
exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d].***

Proc 1 EE(inhal): 0.194 ; EE(derm): 0.034***
Proc 2 EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 1.37***
Proc 3 EE(inhal): 193.6 ; EE(derm): 0.69***
Proc 4 EE(inhal): 387.2; EE(derm): 1.372***
Proc 5 EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 2.742***
Proc 8a EE(inhal): 96.8; EE(derm): 2.742***
Proc 8b EE(inhal): 484 ; EE(derm): 1.371***

Proc 9 EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 6.86***
Proc 14 EE(inhal): 96.8 ; EE(derm): 3.43***
Proc 15 EE(inhal): 193.6 ; EE(derm): 0.34***

Caractérisation des risques
RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une
exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans
tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.***

Proc 1 RCR(inhal): 0.0003 ; RCR(derm): 0.003***
Proc 2 RCR(inhal): 0.161 ; RCR(derm): 0.124***
Proc 3 RCR(inhal): 0.323 ; RCR(derm): 0.063***
Proc 4 RCR(inhal): 0.645 ; RCR(derm): 0.125***
Proc 5 RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.249***
Proc 8a RCR(inhal): 0.161 ; RCR(derm): 0.249***
Proc 8b RCR(inhal): 0.807 ; RCR(derm): 0.125***
Proc 9 RCR(inhal): 0.161 ; RCR(derm): 0.624***
Proc 14 RCR(inhal): 0.161 ; RCR(derm): 0.312***
Proc 15 RCR(inhal): 0.323 ; RCR(derm): 0.031***

ES 4 Applications en couches

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application
SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories des processus
PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou
im-portants)
PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands
conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands
conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10: Application au rouleau ou au pinceau
PROC11: Pulvérisation en dehors d'installationsindustrielles
PROC13: Traitement d'articles par trempage etversage
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Proc19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de libération environnementale [ERC]
ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts
Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) dans des systèmes fermés et encapsulés y
compris exposition occasionnelle lors de l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le
transfert en vrac et semi-vrac, travaux d'enduction et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et
travaux de laboratoire annexes.

Autres explications

Usage professionnel
On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)
Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail***

Scénarios contribuants

Numéro du scénario contribuant 1
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

autre spécification
SpERC ESVOC 8.3b.v1 (ESVOC 6),
Outil logiciel utilisé :, Chesar 2.3.***
quantités utilisées
Largeur journalière utilisation dispersive : 0.00055 to/d
Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1
La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005
quantités utilisées (EU): 4000 to/a
Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque
Taux d'eau reçue: 18000 m³/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Utilisation intérieure/extérieure***
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 98 %
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 1 %
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 1%***
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales
Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m3/d): 2000
le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88.9
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets
éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur***

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***

Numéro du scénario contribuant 3
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***

Numéro du scénario contribuant 4
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***

Numéro du scénario contribuant 5***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation

supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune
aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***

Numéro du scénario contribuant 6***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.***

Numéro du scénario contribuant 7***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***
Fréquence et durée d'utilisation
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune
aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.***

Numéro du scénario contribuant 8***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***

Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune
aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.***

Numéro du scénario contribuant 9***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm2)***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. assurer un niveau suffisant de ventilation
générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération
spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 90 %).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.***

Numéro du scénario contribuant 10***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une
protection respiratoire (Efficiency: 95 %).***

Numéro du scénario contribuant 11***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP***
Fréquence et durée d'utilisation
éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation à l'intérieur***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).***

Numéro du scénario contribuant 12***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %***
Fréquence et durée d'utilisation
éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux mains et aux avant-bras (1500 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Porter une
protection respiratoire (Efficiency: 95 %).***

Numéro du scénario contribuant 13
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation à l'intérieur***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). assurer une ventilation
supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).***

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.***

Numéro du scénario contribuant 14***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***

Numéro du scénario contribuant 15***
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 19***
autre spécification
Outil logiciel utilisé : Chesar 2.3***
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)***
Fréquence et durée d'utilisation
éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures***
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à 1980 cm2***
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure***
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).***
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).***

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement
PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque
Eau douce (de surface) PEC: 0.0003 mg/l; RCR: 0.002
Eau douce (sédiment) PEC: 0.006 mg/kg dw; RCR: 0.006
Eau de mer (de surface) PEC: 0.0000 mg/l; RCR: 0.0002
Eau de mer (sédiment) PEC: 0.0006 mg/kg dw; RCR: 0.006
Sols agricoles PEC: 0.0001 mg/kg dw; RCR: 0.002
Station d'épuration PEC: 0.0003 mg/l; RCR: 0.0000

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)
une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m³] ;

EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont
indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR
(proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour
contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.***

Proc 1 EE(inhal): 0.194; EE(derm): 0.034***
Proc 2 EE(inhal): 387.2; EE(derm): 1.37***
Proc 3 EE(inhal): 484; EE(derm): 0.69***
Proc 4 EE(inhal): 193.6; EE(derm): 6.86***
Proc 5 EE(inhal): 387.2; EE(derm): 2.742***
Proc 8a EE(inhal): 387.2; EE(derm): 2.742***
Proc 8b EE(inhal): 96.8; EE(derm): 2.742***
Proc 10 EE(inhal): 387.2; EE(derm): 2.743***
Proc 11 EE(inhal): 203.3; EE(derm): 6.428 - Scénarios contribuants 10
EE(inhal): 193.6; EE(derm): 6.428 - Scénarios contribuants 11
EE(inhal): 290.4; EE(derm): 3.857 - Scénarios contribuants 12***
Proc 13 EE(inhal): 232.3; EE(derm): 1.645***
Proc 15 EE(inhal): 193.6 ; EE(derm): 0.34***
Proc 19 EE(inhal): 135.5; EE(derm): 8.486***

Caractérisation des risques
RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une
exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans
tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.***
Proc 1 RCR(inhal): 0.0003; RCR(derm): 0.003***
Proc 2 RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.124***
Proc 3 RCR(inhal): 0.807; RCR(derm): 0.063***
Proc 4 RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.624***
Proc 5 RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.249***
Proc 8a RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.249***
Proc 8b RCR(inhal): 0.161; RCR(derm): 0.249***
Proc 10 RCR(inhal): 0.645; RCR(derm): 0.249***
Proc 11 RCR(inhal): 0.339; RCR(derm): 0.584 - Scénarios contribuants 10
RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.584 - Scénarios contribuants 11
RCR(inhal): 0.484; RCR(derm): 0.351 - Scénarios contribuants 12***
Proc 13 RCR(inhal): 0.387; RCR(derm): 0.149***
Proc 15 RCR(inhal): 0.323; RCR(derm): 0.031***
Proc 19 RCR(inhal): 0.226; RCR(derm): 0.772***